



Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 062-216204974-20250912-D2025_90-AR



REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LEFOREST

D-2025 - 90

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 1-1 du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023, autorisant Monsieur le Maire, au nom de la commune, à procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Vu la délibération 3-3 du 19 décembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à adhérer à l'association « Les incorruptibles »

Considérant la nécessité de faire appel à une compagnie artistique pour assurer la diffusion d'un spectacle intitulé « Piccolo Tempo » - le samedi 20 septembre 2025

DECIDONS

Article 1 : Est autorisé la signature du contrat de cession afférent au projet sus nommé, avec la compagnie Zapoï, représentée par Caroline Delaporte, en sa qualité de Présidente, située Maison des associations, 84 rue du Faubourg de Paris – 59300 Valenciennes, pour un montant global de 3765.4€ (2800 € de cession, et 965.4€ de frais annexes)

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



A Leforest, le 10 septembre 2025

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr